



AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL ETAT DES LIEUX POUR L'AMEUBLEMENT

Depuis 2009, des travaux sont menés en France pour imaginer et concevoir le dispositif d'affichage environnemental de produits d'ameublement. Le principe ? Afficher les performances environnementales, quantitatives, des meubles domestiques. Pour cela, sous l'égide de l'ADEME, le groupe de travail GT7 a œuvré à l'expérimentation puis la rédaction de règles spécifiques aux produits d'ameublement. En 2017, l'outil d'évaluation environnementale Eco-Meuble sera mis à disposition des entreprises d'ameublement pour calculer l'impact environnemental d'un meuble. En parallèle, une expérimentation auprès de consommateurs et avec des industriels volontaires mettra en lumière le chemin qui reste à parcourir pour que l'affichage environnemental puisse devenir un outil d'aide à la consommation et à la conception de produits d'ameublement.⁷

Since 2009, studies have been carried out in France to imagine the environmental footprint for furniture products. The main idea? Display quantitative environmental performance of domestic furniture. For this, under the aegis of ADEME, the working group GT7 worked on the experimentation and the drafting of specific rules for furniture products. In 2017, the Eco-Meuble environmental assessment tool will be made available for furniture companies to calculate the environmental impact of a piece of furniture. At the same time, experimentation with consumers and with voluntary manufacturers will shed light on the road ahead for environmental footprint to become a tool for consumer's choice and the design of furniture products.

Socle technique de l'affichage environnemental

Le socle technique regroupe l'ensemble des outils nécessaires pour calculer l'impact environnemental d'un produit de grande consommation, dénommé affichage environnemental.

Le socle technique regroupe trois outils :

- ✓ Les règles sectorielles qui définissent les règles à suivre pour une homogénéité des démarches
- ✓ Un outil de calcul
- ✓ Une base de données intégrant les impacts environnementaux de tous les flux qui participent à l'impact environnemental d'un produit

Règles sectorielles : les référentiels de bonnes pratiques

Depuis 2009, sous l'égide de l'ADEME, le groupe de travail national GT7 a partagé des résultats d'études, expérimenté puis rédigé des règles sectorielles consignées dans 4 référentiels validés :

- ✓ Mobilier meublant révisé en 2015 (BP X 30-323-4)
- ✓ Siège Rembourré (BP X 30-323-6) et Literie (BP X 30-323-10) en cours de révision,
- ✓ Articles de literie (BP X 30-323-18)

Dans ces référentiels, sont définis les unités fonctionnelles des produits considérés (la fonction assurée par les meubles, les indicateurs d'impacts environnementaux retenus qu'il faut



quantifier (effet de serre, eutrophisation des eaux, acidification,...). Et surtout ces documents listent les données nécessaires pour réaliser des calculs : des données spécifiques (propres à l'entreprise), des données semi-spécifiques (proposées par défaut) et génériques (à utiliser pour tous).

La base de données IMPACTS®

La base de données IMPACTS® a été élaborée par l'ADEME après une large consultation des parties prenantes pour identifier les besoins techniques. Il s'agit aujourd'hui de la base officielle support à l'affichage environnemental. A ce jour, près de 900

procédés sont référencés sur l'ensemble du cycle de vie. On y trouve notamment les informations d'impacts environnementaux de la production de matériaux, de production et de consommation d'énergie, de mise en forme des matériaux, de transport, de traitement des déchets en fin de vie, etc.

Tous libellé	unité	géo.	Version 1.07
<input type="checkbox"/> Acier inoxydable - produit plat (304) - Valeur de la ferraille	kg	Europe	Voir
<input type="checkbox"/> Acier inoxydable, rouleaux, laminés à froid (304)	kg	Europe	Voir
<input type="checkbox"/> Acier inoxydable, rouleaux, laminés à froid (304)	kg	Europe	Voir
<input type="checkbox"/> Acier inoxydable, rouleaux, laminés à froid (304) pour EEE (50% de recyclage)	kg	Europe	Voir
<input type="checkbox"/> Acier inoxydable, rouleaux, laminés à froid (304) pour habillement (0% de recyclage)	kg	Europe	Voir
<input type="checkbox"/> Acier inoxydable, rouleaux, laminés à froid (304) pour meuble (100% de recyclage)	kg	Europe	Voir
<input type="checkbox"/> Acier non spécifié pour meuble - moyen	kg	Europe	Voir
<input type="checkbox"/> Acier, fil machine	kg	Global	Voir
<input type="checkbox"/> Acier, fil machine pour EEE (50% de recyclage)	kg	Global	Voir
<input type="checkbox"/> Acier, plaque	kg	Europe	Voir
<input type="checkbox"/> Acier, rouleaux, à revêtement organique	kg	Europe	Voir
<input type="checkbox"/> Acier, rouleaux, à revêtement organique (100% de recyclage) pour meuble	kg	Europe	Voir
<input type="checkbox"/> Acier, rouleaux, à revêtement organique pour EEE (50% de recyclage)	kg	Europe	Voir

Extrait de la base Impacts® (source : <http://www.base-impacts.ademe.fr>)

Eco-Meuble



L'outil Eco-Meuble (www.eco-meuble.fr) a été développé par FCBA avec le soutien technique et financier de l'ADEME. Il couvre actuellement un périmètre de 12 produits (meublier meublant, siège rembourré et literie) et des entreprises volontaires le testent au premier semestre 2017 pour avoir un premier retour d'expérience.

Ameublement > Mobilier meublant



Cet outil utilise la base de données IMPACTS® et permet à une entreprise de modéliser l'impact environnemental de son meuble en saisissant des données collectées en interne.

Conclusion

Fin 2017, le secteur de l'ameublement bénéficiera d'un socle technique complet avec 3 outils disponibles. Bien sûr il reste encore des points à travailler pour que n'importe quel produit d'ameublement puisse à terme être évalué selon les règles de l'affichage environnemental.

Pré-déploiement dans le secteur de l'ameublement

Pour compléter le socle technique, le groupe de travail Format d'Affichage, piloté par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), a proposé en plusieurs étapes des formats d'affichage.

Pour compléter ce travail, des entreprises volontaires de l'ameublement ont testé plusieurs formats d'étiquettes à travers deux enquêtes web en 2016.

L'implication des professionnels

13 entreprises volontaires ont participé à cette enquête fin 2016 pour définir des formats d'étiquette respectant les règles du CGDD.

Plus de 2900 répondants ont voté pour l'étiquette préférée parmi 4 options :

- 1 – un format de type « étiquette énergie » pour faire écho à ce que les consommateurs peuvent trouver sur les appareils électroménagers ;
- 2 – un format contracté où seules apparaissent les valeurs absolues des indicateurs d'impacts environnementaux ;

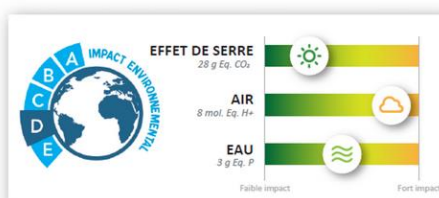


1



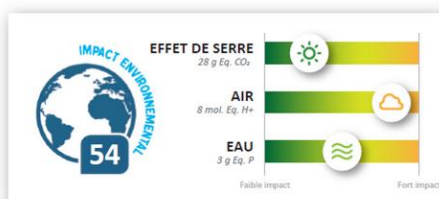
2

- 3 – un format avec une note globale qui va de A à E accompagnée des indicateurs individuels avec 2 informations : la valeur de l'indicateur et son positionnement sur une échelle de couleur ;



3

- 4 – un format avec une note globale chiffre (54 dans l'exemple ci-dessous) et les mêmes indicateurs que pour le format n°3 ;



4

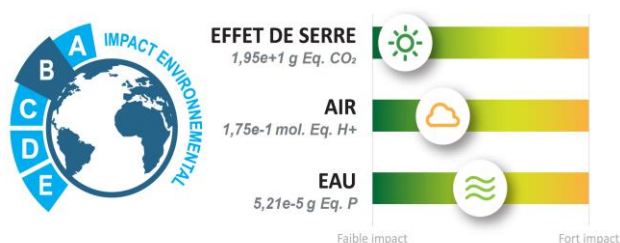
Choix de l'étiquette « ameublement »

Au terme de l'enquête, 49% des répondants ont plébiscité l'étiquette n°3, loin devant l'étiquette n°1 qui a récolté 29% des voix.

Cette étiquette sera donc testée par certaines des entreprises partenaires auprès de leurs consommateurs ou collaborateurs.

Le principe de lecture de cette étiquette est le suivant :

- ✓ Le logo de la Terre est le symbole officiel de l'affichage environnemental
- ✓ Il fournit une appréciation globale et rapide de l'impact environnemental du meuble
- ✓ 3 indicateurs (définis dans les référentiels ameublement) complètent la Terre : changement climatique (ou effet de serre), pollution de l'air (ou acidification) et pollution de l'eau (ou eutrophisation). Le consommateur a la possibilité de lire la valeur absolue de chacun de ces indicateurs. Mais pour une lecture plus relative, il peut aussi visualiser pour chaque indicateur, si le produit est bien positionné (couleur verte) ou non (couleur orange) par rapport à des produits similaires.



Etiquette ameublement

Les résultats sont fournis par année d'utilisation du produit (par exemple 1.95 g équivalent CO₂ émis dans l'exemple ci-dessous) et calculés sur l'ensemble du cycle de vie des produits. Cela signifie que sont pris en compte les impacts environnementaux liés à : la production des matériaux et leur mise en forme, les étapes de transport et de fabrication, et la fin de vie du produit. Seule la phase d'utilisation aujourd'hui n'est pas considérée dans le périmètre du calcul autrement que par la durée de vie du produit.

D'ici la fin de l'année, FCBA publiera une synthèse sur le retour d'expérience des consommateurs qui auront eu l'occasion de voir cette étiquette en magasin ou sur des sites web marchands.

Enjeux d'une généralisation du déploiement

D'ores et déjà l'implication d'entreprises volontaires permet de dégager un certain nombre de questions et des axes de travail :

- ✓ Comment faciliter la modélisation de produits qui contiennent des matériaux issus du recyclage ?
- ✓ Comment modéliser un produit innovant avec de nouveaux matériaux non référencés dans la base IMPACTS® ?
- ✓ Comment s'assurer que les modélisations sont réalisées correctement et quelles sont les possibilités de contrôle ?

Un pré-déploiement est actuellement en cours dans 5 secteurs : l'hôtellerie, l'habillement, l'ameublement, les produits alimentaires et électroniques. Ces opérations constituent autant de terrain d'expérience riches d'enseignements pour améliorer la faisabilité de l'affichage environnemental à grande échelle.

Vision du consommateur

Le 16 mai dernier, le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) et l'Institut National de la Consommation (INC) organisaient un colloque qui a permis de partager différentes expérimentations individuelles et collectives et surtout de mieux appréhender la vision du consommateur.

Celui-ci, noyé par les informations environnementales de toutes sortes, cherche des solutions simples pour comparer des produits et orienter ses choix de consommations.

Mais les modes de représentations de l'information environnementale peuvent créer des biais sur lesquels il faudra travailler pour permettre d'orienter durablement des choix de consommation.

Pour en savoir plus

Pour retrouver toutes les présentations des intervenants, suivez ce lien :

<http://www.conso.net/content/la-recherche-de-linformation-environnementale-la-vision-des-consommateurs>

Etude réalisée en partenariat avec

Partenaires



Avec le soutien technique et financier de



Contact

Emilie BOSSANNE ●
emilie.bossanne@fcb.fr
Tél. 05 56 43 63 63



Pôle Ameublement
Direction du pôle
10 rue Galilée, 77420 Champs-sur-Marne